

plier ici

L'acquisition de ce(s) billet(s) implique l'acceptation des conditions suivantes:

- 1. Chaque spectateur devra détenir un billet émis à titre individuel. Le billet n'est pas valide pour des groupes et il n'est pas permis d'accéder au stade avec des enfants dans les bras.
- 2. Les portes du Stade seront ouvertes au public 1 h 15 min avant le début du match. Veuillez vous présenter au Stade avec suffisamment d'avance.
- 3. Tout billet acheté n'est ni modifiable ni remboursable.
- 4 Ce billet est lié à différentes mesures de sécurité
- 5. L'acheteur est tenu de conserver le billet dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans un endroit sec et à l'abri de la chaleur. Dans le cas où l'entrée ne pourrait être lue lors du contrôle d'accès au Stade, vous devrez vous diriger au guichet 14 du Stade situé dans la zone nord, rue Rafael Salgado.
- 6. Pour toute réclamation, il est obligatoire de présenter ce billet.
- 7. Cette entrée ne peut être revendue à des tiers.
- 8. Il est interdit de photocopier ou imprimer des copies de ce billet. Les systèmes de contrôle de l'accès au Stade refuseront toute copie de l'original.
- 9. Le Stade Santiago Bernabéu ne dispose pas de consigne et ne saurait être tenu responsable des objets non autorisés dans l'enceinte du Stade (objets volumineux et/ou interdits).
- 10.L'entrée acquise en tant que socio ou titulaire du carnet madridiste ne peut être utilisée que par le titulaire, celui-ci est tenu de présenter le carnet aux portes du stade.

RD 203/2010 du 26 février: Règlement de prévention de la violence, du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans le sport.

L'enceinte sportive est une zone sous vidéosurveillance. Chaque spectateur devra détenir un billet individuel et valable pour une seule personne. Il est strictement interdit d'accéder avec des enfants dans les bras (RD 203/2010, article 17).

Motifs pouvant justifier le refus de l'accès à l'enceinte sportive, l'expulsion ou l'évacuation de celle-ci:

- 1. Prendre part à des altercations, rixes, bagarres ou troubles à l'ordre public.
- 2. Introduire, porter ou utiliser tout type d'arme ou d'obiet pouvant servir d'arme, tels que des obiets pointus, coupants ou de plus de 500 grammes/millilitres, susceptibles d'être utilisés comme projectiles, tels que les aliments dans des récipients rigides, les boissons embouteillées ou leur emballage.
- 3. Introduire ou être en possession de fusées de détresse, pétards, explosifs ou d'une manière générale de produits inflammables, fumigènes ou corrosifs et de dispositifs pyrotechniques.
- 4. Être sous l'emprise de boissons alcoolisées, stupéfiants, psychotropes, stimulants ou substances analogues.
- 5. Introduire ou vendre tout type de boissons alcoolisées, substances stupéfiantes, psychotropes, stimulantes ou analogues.
- 6. Introduire, exhiber ou élaborer des pancartes, drapeaux, symboles ou autres signes porteurs de messages incitants à la violence ou au terrorisme, ou en vertu desquels une personne ou un groupe de personnes serait menacé, insulté ou molesté en raison de son origine raciale ou ethnique, sa religion ou ses convictions, son handicap, âge, sexe ou orientation sexuelle.
- 7. Proférer des chants, expressions ou sons, ou avoir un comportement qui incitent à la violence ou au terrorisme, ou qui visent à molester une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, ethnie, handicap, religion, leurs convictions, sexe ou orientation sexuelle.
- 8. Faire irruption sur le terrain de ieu.
- 9. Accéder au Stade sous le coup d'une sanction interdisant l'accès à toute enceinte sportive.

Il est strictement interdit d'utiliser ce billet à des fins commerciales, et notamment (à titre indicatif et sans s'y limiter) à des fins promotionnelles publicitaires ou dans le cadre de concours ou tirages au sort























plier ici

L'acquisition de ce(s) billet(s) implique l'acceptation des conditions suivantes:

- 1. Chaque spectateur devra détenir un billet émis à titre individuel. Le billet n'est pas valide pour des groupes et il n'est pas permis d'accéder au stade avec des enfants dans les bras.
- 2. Les portes du Stade seront ouvertes au public 1 h 15 min avant le début du match. Veuillez vous présenter au Stade avec suffisamment d'avance.
- 3. Tout billet acheté n'est ni modifiable ni remboursable.
- 4 Ce hillet est lié à différentes mesures de sécurité
- 5. L'acheteur est tenu de conserver le billet dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans un endroit sec et à l'abri de la chaleur. Dans le cas où l'entrée ne pourrait être lue lors du contrôle d'accès au Stade, vous devrez vous diriger au guichet 14 du Stade situé dans la zone nord, rue Rafael Salgado.
- 6. Pour toute réclamation, il est obligatoire de présenter ce billet.
- 7. Cette entrée ne peut être revendue à des tiers.
- 8. Il est interdit de photocopier ou imprimer des copies de ce billet. Les systèmes de contrôle de l'accès au Stade refuseront toute copie de l'original.
- 9. Le Stade Santiago Bernabéu ne dispose pas de consigne et ne saurait être tenu responsable des objets non autorisés dans l'enceinte du Stade (objets volumineux et/ou interdits).
- 10.L'entrée acquise en tant que socio ou titulaire du carnet madridiste ne peut être utilisée que par le titulaire, celui-ci est tenu de présenter le carnet aux portes du stade.

RD 203/2010 du 26 février: Règlement de prévention de la violence, du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans le sport.

L'enceinte sportive est une zone sous vidéosurveillance. Chaque spectateur devra détenir un billet individuel et valable pour une seule personne. Il est strictement interdit d'accéder avec des enfants dans les bras (RD 203/2010, article 17).

Motifs pouvant justifier le refus de l'accès à l'enceinte sportive, l'expulsion ou l'évacuation de celle-ci:

- 1. Prendre part à des altercations, rixes, bagarres ou troubles à l'ordre public.
- 2. Introduire, porter ou utiliser tout type d'arme ou d'objet pouvant servir d'arme, tels que des objets pointus, coupants ou de plus de 500 grammes/millilitres, susceptibles d'être utilisés comme projectiles, tels que les aliments dans des récipients rigides, les boissons embouteillées ou leur emballage.
- 3. Introduire ou être en possession de fusées de détresse, pétards, explosifs ou d'une manière générale de produits inflammables, fumigènes ou corrosifs et de dispositifs pyrotechniques.
- 4. Être sous l'emprise de boissons alcoolisées, stupéfiants, psychotropes, stimulants ou substances analogues.
- 5. Introduire ou vendre tout type de boissons alcoolisées, substances stupéfiantes, psychotropes, stimulantes ou analogues.
- 6. Introduire, exhiber ou élaborer des pancartes, drapeaux, symboles ou autres signes porteurs de messages incitants à la violence ou au terrorisme, ou en vertu desquels une personne ou un groupe de personnes serait menacé, insulté ou molesté en raison de son origine raciale ou ethnique, sa religion ou ses convictions, son handicap, âge, sexe ou orientation sexuelle.
- 7. Proférer des chants, expressions ou sons, ou avoir un comportement qui incitent à la violence ou au terrorisme, ou qui visent à molester une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, ethnie, handicap, religion, leurs convictions, sexe ou orientation sexuelle.
- 8. Faire irruption sur le terrain de jeu.
- 9. Accéder au Stade sous le coup d'une sanction interdisant l'accès à toute enceinte sportive.

Il est strictement interdit d'utiliser ce billet à des fins commerciales, et notamment (à titre indicatif et sans s'y limiter) à des fins promotionnelles publicitaires ou dans le cadre de concours ou tirages au sort.



















